

COMMUNE DE COSSÉ EN CHAMPAGNE

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 12 AVRIL 2018

Date de convocation : 05/12/2018

Date d'affichage : 05/12/2018

Conseillers en exercice : 11

Présents:10 Votants: 11

L'an deux mil dix-huit, le douze avril à vingt-heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Stéphane FOUCHER, Maire.

Étaient présents : Stéphane FOUCHER, Guillaume BELAIR, Sonia FOURMOND, Cécile DAVID, Sébastien COIGNARD, Jean-Jacques LISSILLOUR, Mickaël BAUDOUIN, Gilles CARTIER, Martial DZIURDA et Dominique LAVOUE, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés	Jean-François GARREAU,
Procuration de vote	Jean-François GARREAU a donné son pouvoir à Cécile DAVID.

Jean-Jacques LISSILLOUR a été nommé secrétaire de séance.

Marie-Jo Mesnil assistait également à la présente séance.

1. **Approbation du Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2018** à l'unanimité des présents.

2. **Ajouté à l'ordre du jour le vote du budget annexe lotissement 2 :**

Budget annexe lotissement 2

1) Vote du compte administratif 2017

Le conseil municipal de Cossé en Champagne, réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume BELAIR, premier adjoint,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par M. Stéphane FOUCHER, maire,

Après retrait de la séance de Monsieur Stéphane FOUCHER,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe lotissement, lequel peut se résumer comme suit :

Fonctionnement	Prévus	Réalisés	Résultat
Dépenses	2 976,00	0,00	0.00
Recettes	2 976,00	0,00	0.00
Investissement	Prévus	Réalisés	Résultat
Dépenses	2 976,00	0,00	0.00
Recettes	2 976,00	0,00	0.00

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

2) Approbation du compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane FOUCHER, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le

compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état d'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

3) Vote du budget primitif 2018 du budget annexe lotissement

Le conseil municipal,

Vote le budget primitif de l'exercice 2018 du budget annexe lotissement, lequel s'équilibre

En dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 2 976.29 €

En dépenses et recettes d'investissement à la somme de 2 976.00 €

3. Budget Principal –

1) Vote du compte administratif 2017

Le conseil municipal de Cossé en Champagne, réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume BELAIR, premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Stéphane FOUCHER, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après retrait de la séance de Monsieur Stéphane FOUCHER, Maire,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	35 169,58 €	61 898,09 €	307 835,52 €	348 924,45 €	343 005,10 €	410 822,54 €
Totaux	35 169,58 €	61 898,09 €	307 835,52 €	348 924,45 €	343 005,10 €	410 822,54 €
Résultats N		26 728,51 €		41 088,93 €		67 817,44 €
Résultats reporté n-1	15 192,98 €			99 847,13 €	15 192,98 €	99 847,13 €
Totaux cumulés		11 535,53 €		140 936,06 €		152 471,59 €
Restes à Réaliser	-	-		-		€
Résultats définitifs		11 535,53 €		140 936,06 €		152 471,59 €

2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux

débets et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

2) Approbation du compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane FOUCHER, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état d'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

3) Affectation des résultats de l'exercice 2017 sur l'exercice 2018

Vu l'excédent de l'exercice 2017 en section de fonctionnement de 140 936,06 €

Vu l'excédent de l'exercice 2017 en section d'investissement de 11 535,53 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

- D'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement recettes au compte C/002 pour la somme de **140 936,06 €**;

- D'affecter l'intégralité de l'excédent d'investissement en section d'investissement recettes au compte C/001, soit la somme de **11 535,53 €**

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

4) Vote du budget primitif 2018

Le conseil municipal,

Vote le budget primitif de l'exercice 2018 du budget général, lequel s'équilibre

En dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 445 667.06 €

En dépenses et recettes d'investissement à la somme de 104 219.99 €.

5 Questions et informations diverses

La prochaine séance se déroulera le jeudi 17 mai 2018

La séance est levée à 22h30.